

Electrochoc numérique 2

Réflexion sur la transformation de l'avocat

Une année déjà s'est écoulée depuis le premier « Electrochoc Numérique ». La deuxième édition de cet événement fut un véritable succès et se veut être bien plus qu'une simple piqûre de rappel.

En guise de bienvenue, **Jean-Pierre Buyle** (Président d'AVOCATS.BE) a contextualisé les investissements informatiques dans la Justice. Si les choses semblent avancer sur le plan digital, il nous faut toutefois ne pas mettre la charrue avant les bœufs. En effet, même si l'intelligence artificielle est liée à la numérisation et qu'il faut nous y intéresser, force est de constater que de nombreux écueils pratiques empêchent la mise en place d'un outil à disposition de l'avocat, ne serait-ce que le manque de données sur lesquelles il pourrait se baser (0,47% de la jurisprudence disponible électroniquement).

C'est ensuite **Stanislas van Wassenhove** (avocat) qui a pris le relai pour nous aider à identifier les défis auxquels les avocats vont faire face, notamment l'automatisation et la transparence. Certains obstacles devront être surmontés, que ce soit l'allergie des avocats vis-à-vis des risques ou leur absence de formation à l'entrepreneuriat. Bien plus, devra être remise en question la propriété privée de l'avocat quant à ses recherches, documents et modèles, cette dernière empêchant le partage efficace des données.

1. Les nouveaux modèles

1.1. Les nouveaux modèles de clients

Animé par **Philippe Lambrecht** (FEB), la question était de savoir si les clients attendent un service différent de la part des avocats dans le cadre de la révolution numérique.

Pour **Sébastien Deletaille** (Real Impact Analytics), le big data est un tsunami qui va impacter toutes les facettes de notre société, même si le droit y était jusqu'alors relativement hermétique. Ces changements finiront par frapper la Belgique et cela se fera du jour au lendemain.

Pour **François Reyntens** (Elia Group), le problème est qu'aujourd'hui l'information est en ligne et accessible à tous. Les modèles de contrats sont disponibles mais restent facturés : pourquoi payer un cabinet pour avoir un document standard ?



AVOCATS.BE

De façon plus optimiste, **Igor Makedonsky** (Proximus) nous affirme que le numérique est entré dans nos vies depuis longtemps. Il nous faut désormais dépasser ce stade et aller plus loin, grâce au big data. L'idée est de se défaire du travail de routine et de se réorienter vers les tâches à fortes valeur ajoutée. Ce que l'on attend de cette numérisation, c'est une cocréation entre les avocats et les entreprises tout en s'assurant une vraie interopérabilité des systèmes qui seront créés.

1.2. Le nouveau modèle d'avocats

Avec **Stanislas van Wassenhove**, nous nous sommes interrogés sur l'évolution de l'avocat et ce qu'il pouvait devenir dans un contexte numérique.

Pour **Clarisse Berrebi** (11.100.34), le choix de son cabinet a été très clair : se positionner comme accompagnateur des start-ups. Selon elle, lorsque l'on cherche à évoluer, il faut d'abord revoir la façon de travailler et ensuite, parce que l'on doit dégager de la productivité puisque l'on prend des risques entrepreneuriaux, intégrer des outils technologiques.

C'est ensuite **Stéphane Dhonte** (Bâtonnier de Lille) qui a pris la parole. Il a choisi de faire de son Barreau une autorité certifiante de la qualité des avocats par l'apposition d'un logo sur certaines plateformes numériques. Selon lui, l'avenir de l'avocat se trouve dans sa capacité d'écoute et d'empathie ainsi que sa déontologie. C'est très poétiquement qu'il a décidé de conclure en partageant son opinion selon laquelle dans vingt ans, on ne facturera plus une prestation, mais bien une émotion.

Après avoir laissé parler nos voisins français, il était temps de s'intéresser aux cabinets belges. **Tanguy van Overstraeten** (Linklaters) nous a ainsi présenté les quatre angles sur lesquels son cabinet innove, à savoir l'automatisation des documents, l'amélioration des processus internes et externes, le choix des ressources (humaines) alternatives et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

C'est ensuite **Jeroen De Man** (DGDM), dont le mantra *change, think, do, build* n'est pas passé inaperçu, qui est intervenu. C'est à grand coup de métaphore qu'il a identifié la rude concurrence sur le marché juridique online, qui fait notamment intervenir, assureurs, comptables et investisseurs tech. Plutôt que de créer des mesures protectionnistes favorables aux avocats, il propose de déployer leur potentiel sur deux angles : l'innovation technologique d'une part et un focus sur le client d'autre part.

2. Remise du prix de l'Incubateur

L'Incubateur d'AVOCATS.BE est une nouvelle idée initiée par de jeunes avocats volontaires visant à accompagner les avocats dans leur transformation vers le digital. La conférence a été l'occasion de révéler les lauréats des premiers Prix de l'innovation décernés par l'Incubateur.

Présente pour l'évènement, **Caroline Coesemans** (directeur juridique chez Google Belgique) a félicité cette initiative et a, avec **Adrien van den Branden** (avocat et membre fondateur de l'Incubateur) présenté les nominés avant de remettre les prix aux gagnants, que nous félicitons une fois de plus.

Dans la catégorie « avocat », sur treize candidats, les trois finalistes étaient **Online Lawyers, Simont Braun et Alexiane Wyls**. C'est cette dernière qui a remporté le Prix de l'innovation pour son excellente chaîne YouTube au travers de laquelle elle décrypte les notions incontournables du droit belge et européen.

Dans la catégorie « *legal tech* », sur 8 candidats, les trois finalistes étaient **Legal Insights, Online Solution Attorney et Lex.be**. Le Prix a été remis à **Lex.be**, qui propose à tous et gratuitement un moteur de recherche efficace recensant aujourd'hui plus de deux millions de documents.

Clôture de la rencontre

Pour clore cette conférence, **Pierre Sculier** (Bâtonnier de Bruxelles) a relevé que, à la place de la crainte, ceux qui étaient présents se font à l'idée d'appivoiser l'Electrochoc numérique. Selon lui, le métier d'avocat ne va pas disparaître. Comme toujours, les avocats s'adapteront à l'évolution et rien ne permet de dire que le numérique ferait exception.

Si l'on devait faire le bilan de cette journée, nous dirions que c'est un plus grand succès que celui de l'année dernière. Il nous faut continuer à réfléchir aux innovations, ne pas avoir peur de prendre des risques et, surtout, rester acteurs du changement et non simples spectateurs.

Jérôme De Cooman, étudiant

La gestion intelligente

Electrochoc Numérique – Compte-rendu

Le 14 décembre 2017 a eu lieu la conférence Électrochoc Numérique, sous la forme d'une journée d'information organisée par AVOCATS.BE. Après vous avoir relaté la conférence et l'atelier « Les clients intelligents » dans un [précédent numéro de la Tribune](#), voici un résumé de l'atelier « La gestion intelligente ».

ATELIER GESTION INTELLIGENTE

Le préambule de l'atelier était clair : tout cabinet d'avocats est une entreprise qui, pour subsister et fleurir sur le marché, doit gagner de l'argent (même si cette idée peut déranger certains). Pour y parvenir, une bonne gestion est nécessaire.

Sur base de ce constat, **Etienne Wery**, avocat et animateur de l'atelier, a attiré l'attention des participants sur le fait que chacun, à son niveau et selon sa structure, réalise des tâches de gestion. [...], ING, **Benoît Evrard**, SECIB, **Christophe Tilquin**, LegaClick et **Ralph Versweyveld**, Wolters Kluwer, ont tour à tour pris la parole pour éclairer le sujet. La gestion d'un cabinet peut être étudiée et travaillée afin de la rendre plus efficace et obtenir un effet de levier.

Pour ceux qui ne seraient pas convaincus de l'utilité d'une politique de gestion au sein d'un cabinet d'avocats, les orateurs ont eu l'occasion de fournir quelques exemples illustrant à quel point une bonne connaissance de son cabinet (coûts, besoins, rentrées, etc.) est nécessaire pour le piloter et le gérer correctement.

Ensuite, la discussion s'est principalement axée sur les bases d'une bonne gestion. Cinq piliers (essentiels d'après les orateurs) ont été identifiés :

- 1) la gestion des coûts (identifier les coûts fixes et les coûts variables (sur ces derniers l'avocat a une certaine flexibilité pour une meilleure rentabilité de son cabinet)
- 2) la prévisibilité des chiffres (prévoir un budget et le surveiller, ce qui implique une facturation régulière, afin de ne pas créer un *gap* entre la réalisation des prestations et leur facturation)
- 3) l'analyse des clients (à garder ou à exclure, selon leur rentabilité)
- 4) les ressources humaines (un collaborateur est une source de revenu et non pas un coût, pour autant qu'il reste au cabinet)
- 5) le développement de nouveaux clients (sans oublier le *cross-selling*)

Quant à la manière de mettre en place cette gestion, d'après les orateurs, un logiciel de gestion est indispensable. Les participants ont toutefois souligné que la possession d'un logiciel n'est pas suffisante, encore faut-il que celui-ci soit adapté aux besoins, régulièrement mis à jour et que chacun soit en mesure de l'utiliser correctement (via des formations, un accompagnement, etc.). Espérons que ces appels soient entendus par les

Electrochoc Numérique

Les documents intelligents

Compte-rendu

Le 14 décembre 2017 a eu lieu la conférence Électrochoc Numérique, sous la forme d'une journée d'information organisée par AVOCATS.BE. Après vous avoir relaté la conférence, le premier atelier « [Les clients intelligents](#) » et le deuxième atelier « [La gestion intelligente](#) » dans de précédents numéros de la Tribune, voici un résumé de l'atelier « Les documents intelligents ».

ATELIER DOCUMENTS INTELLIGENTS

Un cabinet d'avocats se doit de détenir et maîtriser les nouveaux outils technologiques décrits ci-après afin d'assurer une gestion quotidienne efficace. En outre, il doit avoir accès à des bases de données performantes qui lui permettra de s'axer sur la plus-value qui le distingue des autres métiers du droit, à savoir le côté humain devant le guider dans l'accompagnement de ses clients.

Sur base de ce constat, **Dimitri De Sart**, avocat et animateur de l'atelier, a attiré l'attention des participants sur le fait que chacun doit se sentir concerné par les nouveaux outils technologiques qui émergent dans notre métier et qui permettront aux avocats de se distinguer des autres métiers du droit à long terme. **David Fredrich**, Larcier, **Hans Van Heghe**, Knowliah, **Stéphane Dhonte**, Bâtonnier du Barreau de Lille, **Renaud Delhaye**, Agence du Numérique et **Thibault Verbiest**, avocat, ont tour à tour pris la parole pour éclairer le sujet.

L'accent a été mis dès le départ sur le fait que la révolution numérique et l'émergence de nouveaux outils est un phénomène global ; elle touche par conséquent tous les domaines et non pas seulement le monde juridique.

Les avocats doivent dès lors suivre la voie et prendre la révolution en marche plutôt que de la subir en particulier en ce qui concerne le *know-how management* et les outils de justice prédictive. Même si la peur d'une justice déshumanisée et du potentiel remplacement des avocats et des juges par des algorithmes est bien présente chez les juristes et ne peut être ignorée, il ne faut pas perdre de vue que les logiciels de justice prédictive sont des outils formidables au service des avocats.

En effet, ils permettront à ces derniers de réaliser des recherches doctrinales et jurisprudentielles en un minimum de temps ce qui aura entre autres pour conséquence positive que les avocats seront en mesure de consacrer plus de temps à écouter leur client et par là de mettre l'accent sur le côté humain de la gestion d'un dossier. Car c'est le côté humain de l'avocat qui distingue ce dernier des autres juristes et qui permettra que les avocats restent indispensables sur le marché du droit.



AVOCATS.BE

Enfin, afin de rassurer l'assemblée, les orateurs ont insisté sur le fait que ces différents logiciels n'auront jamais la capacité d'interpréter la portée d'une décision et que l'intervention de l'avocat restera dès lors indispensable.

Au niveau de la gestion des documents, diverses structures sont mises en place comme par exemple « Digital Wallonia » (au niveau de la Région Wallonne) afin d'accompagner la dématérialisation qui émerge dans de nombreuses professions et notamment chez les avocats.

Une gestion efficace des documents (via leur numérisation des par exemple) assure :

- Un gain de temps réel
- Un gain d'énergie
- Une diminution des erreurs commises dans la gestion des dossiers
- Une amélioration des services rendus aux clients

Pour conclure, il ressort de cet atelier qu'affecter du temps à la bonne compréhension et l'utilisation efficace des outils de justice prédictive ainsi que la mise en place d'une gestion efficace des documents au sein de son cabinet est très important afin de pouvoir consacrer le plus de temps possible à l'accompagnement de ses clients axé sur l'aspect humain, qui constitue la plus-value incontestable des avocats.

Victoria Renson, avocate au barreau de Liège, membre de l'Incubateur D'AVOCATS.BE